



C'est désormais une vraie guerre épistolaire qui est lancée entre deux fils bien connus de la fratrie du défunt patriarche Fotso Victor.

Laure Njitap Fotso, puisqu'il s'agit d'elle, l'épouse de l'ancien Lion Indomptable Geremi Sorel Djitap et le très célèbre Yves Michel Fotso, ex Dg de la Camair.

C'est d'abord Laure Njitap Fotso qui fait une sortie en sa qualité qu'administratrice principale des biens familiaux pour recadrer son frère Yves Michel Fotso qui, dans une correspondance, a cru devoir apporter sa contribution pour apaiser les esprits de la famille complètement divisée depuis la mort du milliardaires Fotso Victor.

Dans une autre sortie, Yves Michel Fotos fait un certain nombre de révélations et met en lumière la manœuvre de sa sœur cadette Laure Njitap Fotso pour s'emparer des biens de la famille.

Voici le volumineux texte de Yves Michel Fotso

Rabat, Le 07 mars 2021

Très Chère Petite Sœur,

J'ai certainement, tout au long de ma vie familiale et professionnelle, eu à prendre des décisions inopportunes, mais tout ce que j'ai pu faire, ramené dans le contexte du moment, a été fait de bonne foi, et n'en déplaît à ceux qui ne savent rien faire d'autre que de critiquer, c'est tellement facile de venir ultérieurement dire que voici ce qu'il aurait fallu faire, Puisque tu sembles reconnaître que mes directives pourraient être utiles et surtout puisque tu prétends que tu les aurais IMMEDIATEMENT mis en exécution, à la fin de ma brève réaction à ta lettre de 12 pages, je te donnerai donc les indications sur mes recommandations pour ramener un peu d'équité et de sérénité au sein de cette famille que tu prétends autant chérir que notre feu Père.

En ce qui concerne notre sœur Suzie, je n'ai jamais été ni Directeur Général, ni mandataire social de la CBC, tu sembles malheureusement ignorer, ou alors méconnaître, les règles de fonctionnement des sociétés anonymes, car pour y être remercié par son employeur, il faut préalablement avoir mis en évidence des manquements de l'agent, lesquels devront être exposés par devant l'inspection du travail compétant de la région, ou que l'employé démissionne de lui-même, je compte donc sur ta capacité d'archiviste « sélective » des actes que j'ai pu poser pour nous transmettre à la fois la prétendue lettre de licenciement de Suzie signée de ma main, et aussi et surtout la prétendue lettre de papa y relative m'indexant annoncée mais « étrangement oubliée » d'être jointe en annexe de ta lettre.

Qui connaissait mieux la tradition que le Grand FOTSO Victor ? Pourtant Me Florence Fotso était bien mariée, son mari était vivant lors de son décès, mais peux-tu nous dire ou est-ce que Fô Ngniap Ngun l'a fait inhumer ???

Donc point de complotisme petite sœur, juste du parallélisme de forme et simple volonté d'essayer d'appliquer ce que « Ton » que dis-je « Notre » père bien aimé aurait fait s'il avait été là.

C'est dans tous les cas désormais aux « seuls » enfants de Suzie que revient la décision du lieu et de la date des obsèques de leur mère, puisqu'il me semble au travers de ton propos que personne ne s'oppose à ce que Suzie repose auprès de ses parents si tel devait être le vœux de ses enfants, je t'en remercie.

Pour les obsèques de Ma Maptué, chère petite sœur, le problème lorsqu'on fait rédiger, par d'autres, une très longue lettre comportant des références à des faits qui ne sont pas matérialisés par des éléments factuels, le risque est grand qu'il y ait de

nombreuses incongruités et incohérences dans le message.

Comment est ce que le « Diable » que j'étais ou que je suis (selon Sainte Laure), le fils indigne qui avait arraché ou détourné tous les biens de son père, allait encore bêtement gonfler le budget des obsèques pour y injecter le même argent qu'il aurait déjà détourné ???

Chère petite sœur, tu as l'avantage d'avoir accès à toute la documentation et la comptabilité, les sommes importantes dont tu parles, les paiements ou détournements d'argent auxquels tu fais allusion, ont nécessairement transités par des comptes bancaires ou des sociétés et ont donc laissé des traces, de la même manière que tu as produit certains documents minutieusement sélectionnés en annexe de ta lettre, j'espère que tu produiras les preuves des virements ou retraits d'argent à mon profit, des comptes de notre père pour financer les obsèques de Mâ Maptué et/ou de Maman Lydie.

Cependant, sans attendre le résultat de tes recherches, puisque le corbillard semble t'avoir tellement impressionné, sache que je n'avais nullement besoin de dire à papa s'il était neuf ou d'occasion, s'il était rouge, noir ou blanc, parce que c'est moi personnellement qui ai tout payé et pas en espèces ma chère petite sœur, par mes cartes de crédit « personnelles » que j'avais confié à une professionnelle et expérimentée femme dans l'évènementiel, Madame Thérèse TOLLINGE (Sté Les Floralties). Elle est encore à Douala et je te recommande, avant d'inventer de nouvelles accusations sur le sujet et même sur le financement des obsèques de maman Lydie, de te rapprocher d'elle pour qu'elle illumine tes connaissances sur la réalité des couts et des financements de ces deux deuils, Rachel (ma sœur utérine...) n'étant partie en Afrique du Sud avec Madame TOLLINGE que pour choisir le cercueil de Mâ Maptué que j'ai également payé de ma poche par carte de crédit.

En ce qui concerne le don des véhicules aux épouses FOTSO Victor, les personnes qui écrivent pour toi, ne peuvent malheureusement pas corriger tes incohérences parce qu'elles sont certainement convaincues que tu as les preuves de ce que tu dis et qu'elles croient que tu sauras les produire en cas de besoin pour prouver tes accusations !!!

Je ne suis probablement pas sans reproche dans ma gestion des sociétés, mais au pire ce ne sont que des fautes de gestion de bonne foi qui pourraient « éventuellement et après coût » seulement m'être reprochées, en aucun cas en tant que gestionnaire ou mandataire social d'une société, je ne me serais permis de manipuler la comptabilité ou

le compte courant d'un actionnaire. En tant désormais que Présidente du Groupe Fotso et administratrice principale des biens « déclarée par le testament contesté », en tant donc que gestionnaire avertie et expérimentée, tu devrais connaître le B-A-BA de la comptabilité, c'est-à-dire que « rien ne se perd et rien ne se crée », tu as accès aux documents desdites sociétés et le Commissaire aux Comptes de cette période de gouvernance est encore vivant, je te prie donc, te supplie même de produire la preuve du moindre Franc que j'aurai pu diminuer avant ou après le don des véhicules aux épouses, des indemnités de notre feu père !!!

Dès lors il est évident que ce n'est que dans ta très fertile imagination que je peux avoir surévalué, à mon propre détriment donc, des paiements qui n'ont en fait jamais été débités du compte de notre feu Père.

Peut être qu'en réalité, tu ne fais que me prêter le comportement que tu aurais eu, à ma place, si tu avais déjà été en fonction à cette période-là.

Il n'est pas nécessaire d'inventer des événements ou de dénaturer des faits pour gagner la confiance et la reconnaissance de tes mamans et frères et sœurs, ce n'est pas la guerre et je n'ai absolument aucun problème avec toi, je dis bien AUCUN problème, comment est-ce que cela se pourrait d'ailleurs, puisque nous n'avons jamais eu de différents ??

Puisque tu as abordé le sujet du financement des obsèques de Ma Maptué et de Maman Lydie pour lequel je t'ai indiqué que c'est avec mes cartes de crédit personnelles que l'avion-cargo pour l'une et l'avion de ligne affrété (j'ai d'ailleurs proposé à tous, famille et amis à Paris qui voulaient accompagner Maman Lydie, une place à bord de cet avion de 180 places), pour l'autre ont été payés. Peux-tu en dire autant pour l'avion qui a ramené le corps de notre père ? Et si comme je le suppose le prix a bien été payé avec l'argent de l'héritage de la famille, pourquoi ne pas avoir au moins proposé aux enfants qui étaient à Paris ou qui pouvaient rejoindre Paris de se joindre à toi à bord de cet avion loué avec une partie de leur héritage ? Cela aurait été tout à ton mérite de rassembleuse de la famille !

Tu parles de CIS dont tu es devenue la Présidente du Conseil d'Administration, sans une fois de plus malheureusement maîtriser les rouages de la gestion des sociétés anonymes, alors sans vouloir te donner ici aussi une nouvelle leçon de management, permets moi de te renvoyer à la lecture des statuts de la CIS en vigueur avant ta prise en main de la société et tu découvriras les raisons pour lesquelles, Papa ne pouvait plus être dirigeant et j'espère que cela te permettra en toute honnêteté de reconnaître que

ton frère ainé que je suis, malgré toute la méchanceté que tu me prêtes, n'as jamais initié une quelconque procédure pour « s'emparer » de la CIS.

Par contre, en tant qu'actionnaire de la CIS en nom propre, et en tant qu'ayant droit ultime de la Compagnie Camerounaise de Participation (CCP), j'avais réclamé le droit à la transparence des comptes, contrairement aux inepties que tu racontes sur ma prétendue tentative de faire mains basses sur la CIS, tu devrais nous remercier, Monsieur LECONTE et moi-même, de t'avoir légué une société saine, complètement désendettée, ce qui t'a permis de vendre en octobre 2018 l'un de ses principaux actifs, l'immeuble de la Porte de la Chapelle au prix officiellement déclaré de 19,5 milliards de FCFA.

Tant que papa était vivant, je me suis gardé de faire valoir mes droits, justement pour ne pas risquer d'avoir la précipitation de sa mort sur ma conscience à cause d'un éventuel stress inutile. Par ailleurs, tu ne peux prétendre ignorer que malgré ton influence sur lui, mes rapports avec notre Père dans les derniers mois de sa vie, même sans nous être vus face à face, s'étaient apaisés à un tel point que j'ai été agréablement surpris de recevoir sa lettre, sans équivoque, datée du 13 avril 2018 dans laquelle il dit exactement ceci : « ... il est vrai que tu as longtemps travaillé à mes cotés et que tu étais très ambitieux et tu aimais le travail bien fait et tu faisais tout pour respecter tes engagements... ». Cette phrase datant de 2018 résume à elle seule ce que notre père pensait de moi son fils deux ans avant son décès et surtout contredit à elle seule toutes les allégations mensongères que tu colportes sur moi et ses déclarations malheureuses à mon encontre, certainement faites uniquement sous ton influence !!!

Si donc Papa a réellement tenu en 2011 les propos que tu lui prêtes sur moi : « ... s'il arrive à s'emparer de la CIS, je vais mourir ... » ça voudrait dire qu'en l'espace de 7 ans, c'est-à-dire en 2018, il a eu un grave trou de mémoire en disant de moi : «... TU AIMAIS LE TRAVAIL BIEN FAIT, ET TU FAISAIS TOUT POUR RESPECTER TES ENGAGEMENTS », ou alors à défaut de trou de mémoire, dans mon « présumé » satanisme que tu dénonces avec véhémence, j'ai certainement réussi la prouesse de me « glisser » dans son cerveau pour l'obliger à m'encenser ainsi, moi son pire cauchemar selon tes élucubrations !!!

En tant que détenteur en mon nom propre et au travers de la CCP de 15,8% du capital, je vais exiger devant les tribunaux français une réédition des comptes de la société CIS devenue FOV et notamment le détail de l'utilisation des 30 millions d'euros encaissés en octobre 2018, et si tu n'as rien à cacher comme je l'espère, tu n'as qu'à spontanément me transmettre ainsi qu'aux mamans veuves et ceux des enfants que tu qualifies d'éternels pleurnichards, un tableau détaillant l'utilisation de cette manne financière de 19,5 milliards de FCFA que tu as réussi à générer parce que et seulement

parce que contrairement à tes déclarations mensongères, j'ai préservé ce bien pendant que j'étais Administrateur Directeur Général disposant de très larges pouvoirs de décisions !!!

En ce qui concerne les événements du 02 février 2020 auxquels tu fais allusions, à savoir l'alerte à 1h45 du matin par l'infirmière de papa, ils semblent insérés dans la lettre que tu m'adresses pour faire croire qu'à toute heure de la journée tu étais à l'écoute de la santé de ton cher Papa, mais petite sœur, ça c'est toi qui le déclare, il n'y a pas de preuve, contrairement à la lettre de l'Hôpital Américain qui dit exactement ceci : « ... Puisqu'il n'a pas été possible au Directeur de l'hôpital de joindre ou de retrouver dans un délai de dix heures à compter du décès du patient Monsieur Fotso Victor l'une des personnes ayant qualité pour pourvoir aux funérailles... » tu vois, ce n'est pas moi qui le dit, c'est factuel, tu étais tellement occupée qu'après avoir jeté Papa à l'hôpital comme un orphelin, tu n'as même pas pris la peine de t'assurer que l'un au moins de tes lieutenants (Lucie, Clarisse ou même son garde du corps) reste en alerte pour te faire signe si par hasard il se sentait mal et voulait te confier encore quelques derniers secrets ! Le pauvre est mort seul !

Je vais te faire une révélation, sache que si j'avais fait ne serait-ce que le dixième des méfaits dont tu m'affables, j'aurais alors du laissé notre père mourir sans lever le petit doigt en 2007, car figure toi qu'au mois de février 2007 Colette son épouse vivant à Paris m'informe au travers de Joséphine MATCHEME que papa se trouve au Cameroun depuis une dizaine de jours contre l'avis de son médecin qui lui a même fait signer une décharge de responsabilité pour voyager, Colette dit que s'il ne rentre pas, il va mourir à cause d'une infection qui progresse proche du cerveau selon les dires du médecin, je vérifie l'information auprès de Gaston son fidèle majordome qui confirme que son Patron voulant absolument être présent à une réunion du RDPC à Bandjoun a quitté l'Hôpital Américain contre l'avis du médecin et que cela faisait déjà 3 jours de dépassement sur la date de son rendez-vous médical.

Je vais donc immédiatement laisser tomber tout ce que je faisais pour immédiatement me rendre à Bandjoun et ramener papa comme un enfant avec Gaston à Douala pour les mettre dans le vol du soir pour Paris et d'après le compte rendu de Colette qui s'occupait à l'époque du suivi de sa santé, lorsqu'elle a conduit Papa directement à l'hôpital à sa descente d'avion à 7h du matin, on l'a hospitalisé et opéré en disant que 24 heures de plus et il mourrait.

Colette l'une des veuves de Papa et la maman du cher petit Franck que tu défends avec ferveur (contrairement à tes frères mineurs) ont été des témoins privilégiés de cet

épisode (tu peux le lui poser la question, elles en connaissent les moindres détails), et Gaston aussi peut témoigner. Dès lors, tu devrais donc nous remercier de t'avoir permis non seulement de trouver tous les biens que tu as vendus, parce que je ne me les suis pas appropriés, mais surtout pour avoir trouvé ton père encore vivant en 2011 pour l'amener à te déléguer ses pouvoirs.

Puisque Franck pense selon tes propos que je peux lui en vouloir, je te prie de lui recommander de se rapprocher de sa maman (Joséphine MATCHEME) que j'ai particulièrement assistée dans les pires moments de sa vie, lorsqu'elle était seule avec cinq enfants sur les bras, elle a été un acteur privilégié de comment j'ai protégé notre père, de comment j'ai protégé tous les membres de la famille sans distinction, comment j'ai toujours essayé d'apaiser le père quand il coupait les vivres à l'un ou à l'autre y compris ses épouses. S'il y a une épouse ou ex- épouse qui a le plus bénéficié de mes interventions en sa faveur auprès de papa, c'est bien Joséphine Matcheme, comment pourrais-je donc aujourd'hui m'attaquer à ceux que j'ai aidés à grandir ? Pour terminer sur ce chapitre, c'est encore elle, la maman de Franck, qui est la mieux placée pour témoigner de ce que c'est de ma propre poche que je donnais ce que je voulais ou pouvais donner, car c'est vrai en bon gestionnaire, je recommandais à papa de moins dépenser pour des futilités ou la politique car il fallait penser à assurer le paiement régulier de ses charges familiales et garantir le minimum pour le futur de ses jeunes enfants et leurs mamans.

Sincèrement petite sœur, je ne sais que penser quand je lis aujourd'hui le rapport médical détaillé de l'Hôpital Américain sur les jours précédents le décès de notre père, il y est mentionné pour la date du 18 mars 2020 par le Dr SEIDOWSKY : «insuffisance cardiaque et rénale, ...le pansement du cathéter est sanguinolant... » et le 19 mars 2020 par le Dr DUPUIS : « ... après 1h30 de dialyse Suivi d'un arrêt cardiovasculaire non récupéré malgré les manœuvres réanimatrices », donc tu savais déjà qu'il allait mourir puisque ce même jour Dr KAROUBI mentionne dans le rapport : « ...compte tenu du contexte, pas de réanimation souhaitée en accord avec la famille ... » et au lieu que l'une d'entre vous reste auprès de lui, vous avez plutôt certainement décidé pour certains d'aller récupérer tout ce qui avait de la valeur dans l'appartement de Paris, pour d'autres d'aller en urgence à Bandjoun (Marie-Jo) pour les mêmes raisons.

Le pauvre est mort seul en étant parfaitement conscient et non dans le coma comme on l'avait d'abord cru, abandonné par ceux qui prétendaient le protéger, mais qui l'ont plutôt volontairement complètement isolé du reste de ses épouses et ses enfants,, notamment Dr Alain Jules Fotso qui se trouvait à Paris dans les jours précédents le décès, on en connaît aujourd'hui les raisons...

Pour ce qui est de la vente de UNALOR et de FERMENCAM, je suis vraiment désolé

une fois de plus de te contredire, car les acteurs sont tous encore vivants en dehors de Papa (Mr FOYOU, Mr KAPSSU, le notaire et les traces des paiements par virements bancaires...).

Je n'ai même en fait été au courant du prix de vente de UNALOR que parce que Mr FOYOU, me connaissant personnellement, a refusé de verser à papa le montant correspondant à la cession de mes parts nominatives des actions bien que papa ait signé « Pour moi ».

Le paragraphe ci-dessus sur UNALOR me permet donc de t'informer, si tu ne le savais déjà, que le remboursement des 1,2 milliard du protocole d'accord du 22 décembre 2009 a été effectué par l'encaissement par Papa de la somme de 1,01 milliard correspondant au prix de mes actions, versés par Mr FOYOU après mon autorisation et des virements sur son compte à la BICEC, il n'est donc pas surprenant que dans sa lettre du 13 avril 2018 que Papa ne mentionne nulle part que je lui dois quelque chose et mieux je te le rappelle, il dit bien : « ... TU FAISAIS TOUT POUR RESPECTER TES ENGAGEMENTS ... BIEN QUE JE N'AI PAS TOUJOURS ETE D'ACCORD AVEC TOI, JE GARDE DE TRES BON SOUVENIRS DE CERTAINS MOMENTS DE VIE QUE NOUS AVONS PASSE EN COMMUN AU TRAVAIL » .

La lettre de Papa du 13 avril 2018 éclaire, me semble-t-il, la plupart de tes cauchemars sur les milliards dont j'aurai « dans tes rêves » dépouillé papa, cependant puisque tu es désormais aux commandes depuis plus de 10 ans et en super gestionnaire que tu es, tu dois savoir que les banques ont l'obligation de conserver des sauvegardes de toutes leurs transactions depuis leur création et donc au lieu de m'accuser verbalement sans aucune preuve matérielle, il te suffirait donc, avec ta double casquette de Présidente du Groupe Fotso et Administratrice Principale des biens de solliciter de la banque suisse en question (dont tu te gardes volontairement de mentionner le nom) un relevé de compte et de faire ressortir de la comptabilité des sociétés du Groupe FOTSO les pièces comptables justifiantes tes diverses accusations à mon encontre pour les rendre plausibles.

Pourquoi ne le fais tu donc pas petite sœur ?

Pour ce qui est de ma prétendue richesse, elle ne s'évalue pas en argent, mais en grandeur d'âme, c'est pourquoi malgré ma situation personnelle, je ne peux pas rester sourd aux cris et pleurs des mamans et des enfants mineurs que notre père a laissé derrière lui, cela d'autant plus que personne mieux que moi et toi-même bien évidemment , ne peut évaluer la richesse financière de notre père et c'est pourquoi à la

fin de cette lettre je vais te donner quelques idées pour te permettre de démontrer qu'il te reste un peu d'empathie pour tes mamans et frères et sœurs, pour ta propre conscience et en mémoire de ton Père.

Pour ce qui est de la SCI La Rose ex SCI Lydie devenue FOV, je confirme revendiquer mes droits, mais j'y reviendrai dans mes conseils à la fin de mon propos.

Petite sœur, tu as mentionné deux phrases dans ta lettre qui m'est adressée, deux phrases qui m'ont particulièrement interpellé :

- « ... Ma situation de fille orpheline et de sœur éprouvée m'interdisent tout autre posture que CELLE DE LA CONCILIATION, DE LA CONCORDE ET DE L'ESPRIT DE FAMILLE... »

- « ... Au lieu d'agir en frère aîné qui FORMULE DES DIRECTIVES QUE NOUS AURIONS IMMEDIATEMENT MISES EN EXECUTION ... »

Je te prends donc au mot et je vais te faire ci-après des recommandations et te donner les directives que tu as formellement sollicité pour remettre de l'ordre dans la famille et permettre aux uns et aux autres de vivre un peu plus décemment.

1) Je recommande de convoquer immédiatement un conseil de famille en déclarant ouvertement que tu n'en accepteras les conclusions et résolutions que si au moins les 2/3 des veuves et enfants sont présents ou représentés, c'est-à-dire exactement, sauf erreur ou omission, 98 personnes présentes ou représentées sur 146 enfants et veuves

2) Préalablement à la tenue du Conseil de Famille qui devrait impérativement se tenir dans les 3 mois au plus tard, tu devras communiquer à l'ensemble des ayants droits une liste non exhaustive des biens de la famille y compris les comptes bancaires.

3) Faire un tableau d'utilisation des 19,5 milliards encaissés par FOV Paris en octobre 2018

4) Faire un tableau de l'utilisation des revenus locatoifs de FOV Cameroun depuis le 1er mars 2020

5) Améliorer si nécessaire le projet d'ordre du jour du conseil de Famille que je te transmets en annexe et l'envoyer assez rapidement à tous pour l'accepter tel quel ou faire des propositions d'amendements ou de rajouts

6) Enfin, sur la base des seules recettes locatives de FOV Cameroun qui doivent être actuellement au minimum de l'ordre de 700 millions par an, accorder à la famille les sommes ci-après :

a. Aux mamans 200.000 F/mois x25 = 5.000.000

b. Aux mamans pour enfants mineurs non universitaires 100.000 F/mois x24 = 2.400.000

c. Aux universitaires mineurs et majeurs 150.000 F/mois x21 = 3.150.000

d. Aux autres enfants 100.000 F/mois x85 = 8.500.000.

Si tu fais cela, ça ne représentera en trésorerie que 19.500.000 FCFA /mois x 4 (mars, avril, mai et peut être juin), c'est-à-dire sur la période une somme de 76.200.000 FCFA parfaitement supportable par la succession si on considère que le Conseil de Famille devra avoir lieu avant le 30 juin, et ensuite ce sera sur la base du rapport financier sur la situation de l'héritage que tu présenteras à l'assemblée que les administrateurs confirmés ou nouvellement élus proposeront la nouvelle grille d'attribution des dotations mensuelles en fonction de la situation réelle, alors désormais connue du patrimoine et des revenus.

Si comme tu l'as indiqué dans ta lettre, à savoir, que vous attendez des directives de ma part en tant qu'ainé, et bien il faut que tu t'engages à immédiatement mettre en application les 6 points ci-dessus, et alors je promets de faire jouer toute ma force de persuasion pour faire arrêter toutes les procédures en cours initiées par les uns et les autres y compris celles qui me concernent personnellement et je soumettrai alors directement à l'assemblée, le moment venu, mes réclamations légitimes, avec mon argumentation et les preuves de mes allégations, il lui reviendra alors de trancher.

Si tu veux réellement apaiser les rancœur et démontrer ta bonne foi et ta sensibilité à la

souffrance des tiens, fais-le Petite Sœur...

Pour terminer et toujours dans la transparence qui doit régir la gestion de l'héritage commun à tous, tu trouveras en annexe le tableau de rétribution prévisionnelle que mes mandataires n'ont pas complètement fini d'élaborer et qui devrait être soumis à la censure de la future assemblée des héritiers de FOTSO Victor.

Dans la maturité qui est désormais mienne après les dures épreuves et trahisons que j'ai traversées et subies ces dernières années et traverse encore, en plus de la fin qui approche de manière inexorable, Je reste ouvert pour accompagner toute action visant à alléger la souffrance des veuves et orphelins.

Ton grand frère

Michel

PS : En ce qui concerne ma capacité à générer des revenus en dehors du Groupe FOTSO et même du Cameroun, tu trouveras pour ton information un échantillon de quelques transactions en milliards de FCFA réalisées sous ma signature avec le Gabon, le Tchad ou la RCA

PJ :

- Lettre de Mr FOTSO Victor à Yves Michel FOTSO du 13.04.2018*
- Lettre de Yves Michel FOTSO à Mr FOTSO Victor l'autorisant à encaisser les 1,01 Mrd FCFA de la vente de ses actions UNALOR 10.07.2009*
- Lettre au Président de la République Gabonaise pour accord de coopération avec le Groupe FOTSO*
- Protocole de rachat d'une créance au Gabon*
- Protocole de rachat d'une créance au TCHAD*
- Protocole de rachat d'une créance en RCA*
- Document sur le prix de vente de l'immeuble de La Chapelle à 30.000.000 € (19,5 milliards FCFA)*
- Lettre de l'Hôpital Américain de Paris sur l'abandon de Mr FOTSO Victor par sa*

famille le jour de sa mort le 19.03.2020

- Lettre de Mr FOTSO Victor à Yves Michel FOTSO 13.04.2018

- Extrait des rapports médicaux du DR SEIDOWSKY, le 18.03.2020, des Dr DUPUIS et Dr. KAROUBI le 19.03.2020 où tu as donné ton accord pour la non réanimation de FOTSO Victor en cas de rechute.